

# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 9 novembre 2009, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 26 octobre 2009.
3. Autorisation pour M. Marc Simoneau à cosigner avec le directeur général ou la directrice générale adjointe, pour et au nom de la municipalité, les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable.
4. Adoption du règlement numéro 2009-03 pour modifier le règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de modifier la zone 1A.
5. Adoption du règlement numéro 2009-04 pour modifier le plan d'urbanisme de l'ex municipalité du village de Laurierville.
6. Rapport du Maire pour l'année 2009.
7. Renouvellement des assurances générales pour l'année 2010.
8. Assurances collectives Hélène Paquet.
9. Acceptation que la Ville de Princeville soit annexée à la Corporation de transport La Cadence dès 2010.
10. Acceptation de la proposition budgétaire 2010 de la Corporation de transport La Cadence.
11. Délégation pour le renouvellement du contrat d'assurances collectives.
12. Période de questions de l'assistance.
13. Appui pour le projet de parc éolien de la MRC de l'Érable.
14. Renouvellement entente loisir 2010 avec la Ville de Victoriaville.
15. Nomination de deux membres du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme.
16. Nomination de trois contribuables sur le comité consultatif d'urbanisme.
17. Déneigement des escaliers et allées piétonnières à l'édifice municipal.
18. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2009 et janvier 2010.
19. Renouvellement convention de soutien technique informatique pour la bibliothèque.
20. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
21. Souper des Fêtes de la municipalité.
22. Correspondance.
23. Approbation des comptes.
24. États des revenus et dépenses au 31 octobre 2009.
25. Varia. (représentant du conseil sur le c.a. de l'OMH de Laurierville)
26. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2009-220**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2009-221**

### **Approbation des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 26 octobre 2009.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 26 octobre 2009,

soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

### **Adoptée**

#### **Résolution 2009-222**

##### **Signature des chèques et autres documents avec la Caisse Desjardins de l'Érable.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, à signer, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable, et ce, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, ou avec la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Danielle B. Bilodeau.

**Que** lors de l'absence ou de l'incapacité du maire, les chèques et autres documents bancaires soient signés par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général et secrétaire-trésorier ou par la directrice général et secrétaire-trésorière adjointe.

### **Adoptée**

## **Règlement numéro 2009-03**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 de l'ex-municipalité du village de Laurierville, déjà modifié, afin de créer la zone 16 Ra/A à même une partie de la zone 1A.

**Attendu** que ce conseil désire pouvoir appuyer la construction de résidences unifamiliales sur les deux terrains vacants de l'avenue Paquet;

**Attendu** que le secteur de l'avenue Paquet fait partie des îlots déstructurés relevés par la MRC de l'Érable dans son schéma d'aménagement;

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de créer la zone 16 Ra/A à même une partie de la zone 1 A, et pour modifier la grille des spécifications afin d'ajouter la zone 16 Ra/A avec ces spécifications;

**Attendu** que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le projet de modification du règlement de zonage numéro 211;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Mario Lessard, à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** Le plan de zonage no 1 de 1 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, à l'échelle 1 : 2 500 daté de juin 1989, est modifié en créant la zone 16 Ra/A à même une partie de la zone 1 A, le tout tel que montré à l'annexe « A » du présent règlement, pour en faire partie intégrante.

- Article 3** Que la grille des spécifications no 1 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville est modifiée en ajoutant la zone 16 Ra/A, ainsi que ses dispositions applicables tel que spécifié à l'annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- Article 4** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs, incompatibles avec les dispositions des présentes.
- Article 5** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2009.**

---

**Réjean Gingras**  
Directeur général et sec.-trés.

**Marc Simoneau**  
Maire

**Résolution : 2009-223**

**Adoption par résolution du règlement numéro 2009-03**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2009-03, visant à modifier le règlement de zonage de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de créer la zone 16 Ra/A à même une partie de la zone 1 A, et pour modifier la grille des spécifications, afin d'ajouter la zone 16 Ra/A avec ces spécifications.

**Que** copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2009-03, soient transmises immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Adoptée**

**Règlement numéro 2009-04**

Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 210 de l'ex municipalité du village de Laurierville, déjà modifié.

**Attendu** que ce conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le plan d'urbanisme de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de créer une affectation résidentielle basse densité en zone agricole, et ce, à même une partie de l'affectation activités agricoles, laquelle étant constituée des résidences de l'avenue Paquet et de la résidence au 628 Rang 6 ouest;

**Attendu** que la municipalité a adopté par résolution, à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le projet de modification du plan d'urbanisme;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par Mme Pierrette Payeur à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2008;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

- Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

- Article 2** La carte d'accompagnement no 1 de 1 du plan d'urbanisme de l'ex municipalité du village de Laurierville, à l'échelle 1 : 2 500, datée de juin 1989, est modifiée en créant vers le nord-ouest, l'affectation résidentielle basse densité en zone agricole, et ce, à même une partie de l'affectation activités agricoles, le tout représentant le secteur de l'avenue Paquet, tel que montré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- Article 3** La conséquence de cette modification est que, la partie retranchée de l'affectation activités agricoles, est désormais vouée, à des fins résidentielle basse densité en zone agricole.
- Article 4** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs, incompatibles avec les dispositions des présentes.
- Article 5** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2009.**

---

**Réjean Gingras**  
Directeur général et sec.-trés.

---

**Marc Simoneau**  
Maire

**Résolution : 2009-224**

**Adoption par résolution du règlement numéro 2009-04.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2009-04, visant à modifier le plan d'urbanisme de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de créer vers le nord-ouest, l'affectation résidentielle basse densité en zone agricole, et ce, à même une partie de l'affectation activités agricoles, le tout représentant le secteur de l'avenue Paquet.

**Que** copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2009-04, soient transmis immédiatement à la M.R.C. de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 109.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Adoptée**

**Rapport du maire 2009.**

Le maire, M. Marc Simoneau, tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal de la Province de Québec, dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il est résolu, comme prévu à l'article 955 du Code municipal, que le rapport du maire, soit distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité, par l'entremise du journal « Le Poliquin ».

**Résolution : 2009-225**

**Contrat d'assurances pour la période du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2010.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accorde le contrat d'assurances biens, automobiles et responsabilité civile à Promutuel Appalaches-St-François, société mutuelle d'assurance générale, pour la période du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2010.

**Que** les couvertures des bâtiments ainsi que du matériel ont été majorées selon un indice d'inflation de 4.5%.

**Que** la prime pour la période susdite, selon la soumission datée du 13 octobre 2009, est de 14 806.18 \$, taxe incluse, soit 3 039.30 \$ de moins que pour la période du 15 décembre 2008 au 15 décembre 2009.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2009-226**

##### **Assurances collectives Mme Hélène Paquet.**

**Attendu** que ce conseil a accordé un congé sans solde à la préposée à l'entretien ménager à l'édifice municipal, Mme Hélène Paquet, et ce, jusqu'au 31 janvier 2010;

**Attendu** qu'en vertu du contrat d'assurances collectives avec l'Excellence, lors d'un congé sans solde autorisé, la garantie d'assurance accidents/maladie d'un adhérent doit être maintenue en vigueur pour une période maximale de 12 mois;

**Attendu** que les autres garanties peuvent être maintenues en vigueur, à l'exception des garanties d'assurance salaire de courte et de longue durée;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité continue de payer sa participation pour le maintien de la garantie d'assurance accidents/maladie de Mme Hélène Paquet, ainsi que pour les autres garanties de l'assurance collective, à l'exception des garanties d'assurances salaire courte et de longue durée, et ce, jusqu'au 31 janvier 2010.

**Que** Mme Hélène Paquet continuera, pendant son congé sans solde, de payer sa participation au régime d'assurances collectives.

**Que** la participation financière de la municipalité, pour le maintien des garanties de l'assurance collective de Mme Hélène Paquet, pour la période du 16 octobre 2009 au 31 janvier 2010, est de 653.75 \$.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2009-227**

##### **Adhésion de la Ville de Princeville à la Corporation de transport la Cadence.**

**Attendu** que la municipalité de la Ville de Princeville désire adhérer à la Corporation de transport La Cadence;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville, en tant que municipalité membre de la Corporation de transport La Cadence, doit accepter par résolution l'ajout de la municipalité de la Ville de Princeville;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte l'adhésion de la municipalité de la Ville de Princeville au sein de la Corporation de transport La Cadence à partir de l'année 2010.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2009-228**

##### **Acceptation de la proposition budgétaire 2010 de la Corporation de transport La Cadence.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte la proposition budgétaire 2010 transmise par la Corporation de transport La Cadence,

laquelle prévoit une augmentation de 15% des quotes-parts des municipalités.

**Que** le montant de la quote-part de la municipalité de Laurierville prévue à proposition budgétaire 2010 de la Corporation de transport La Cadence, est de 6 241.00 \$, comparativement à 5 427.00 \$ pour 2009.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2009-229**

##### **Délégation pour le renouvellement du contrat d'assurances collectives.**

**Considérant** que la municipalité de Laurierville offre à son personnel, un programme d'assurance-collective, en partenariat avec un regroupement de municipalités locales et régionales des MRC du Centre-du-Québec;

**Considérant** que ledit regroupement demande des soumissions par appel d'offres à tous les 5 ans;

**Considérant** que le contrat avec le fournisseur du programme d'assurances collectives, soit l'Excellence, se termine le 31 janvier 2010;

**Considérant** qu'un cahier de charges a été élaboré par M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, de ASQ consultant en avantages sociaux, en collaboration avec des représentants des 5 MRC participantes;

**Considérant** que la municipalité de Wickam, située dans la MRC de Drummond, accepte d'agir au nom des municipalités locales et régionales pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

**Considérant** les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal de la Province de Québec;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville délègue à la municipalité de Wickam son pouvoir de demander des soumissions par appel d'offres, pour le prochain contrat d'assurances collectives d'une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2015.

### **Adoptée**

#### **Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois demandant si la municipalité interviendra auprès du ministère des Transports, afin d'améliorer la sécurité à l'intersection de la Route 116 et de la rue Dubé, puisqu'on dénombre au moins 5 décès à cette intersection au cours des 15 dernières années.

Le maire, M. Marc Simoneau, entend s'informer des projets du ministère des Transports au niveau de cette intersection.

- Intervention de M. Benoît Roy concernant le projet d'une tour de télécommunication de Bell Mobilité sur le territoire de Laurierville.

Le maire mentionne qu'il a assisté à l'audience de Bell Mobilité au bureau de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le 22 octobre dernier, et suite à la rencontre, il a été convenu de suspendre le dossier jusqu'au 23 novembre prochain afin que Bell Mobilité puisse examiner la proposition de la CPTAQ concernant un nouvel emplacement sur la propriété de M. Marcel Mercier.

- Intervention de M. Jean-Guy Dubois concernant le répertoire des milieux humides sur le territoire de la MRC de l'Érable, lequel est plus ou moins précis.

Le maire mentionne qu'il a soulevé ce point lors de la dernière séance de la MRC de l'Érable, et que des précisions seront apportées à la carte des milieux humides prochainement.

- Intervention de M. Claude Poulin, au sujet du projet Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de l'Érable.

Le directeur général, M. Réjean Gingras, informe M. Poulin que la MRC de l'Érable a déposé sa demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et qu'elle est en attente d'une réponse.

- Autre intervention de M. Claude Poulin, afin de savoir quand les dommages causés à la Route de la Grosse-Ile par Molopo Canada et ses affiliés en juin dernier, pour de la recherche en hydrocarbure ou de réservoirs souterrains, seront réparés.

Le maire mentionne que la municipalité a accepté lors d'une séance extraordinaire du 26 octobre 2009, l'offre de Molopo Canada et ses affiliés, à l'effet que ladite entreprise verse à la municipalité un montant de 19 146.56 \$ en guise de compensation pour les dommages causés au pavage sur une partie de la Route Provencher et sur une partie de la Route de la Grosse-Ile. Ce montant correspond à la cotation déposée par Les Entreprises Lévisiennes inc. pour la réparation du pavage.

Comme la municipalité n'a pas reçu, à ce jour, la compensation de la part de Molopo Canada et ses affiliés, et que la température est de moins en moins propice au type de réparation requis, les travaux de planage et de pavage seront réalisés au printemps 2010.

#### **Résolution : 2009-230**

##### **Appui pour le projet de parc éolien de la MRC de l'Érable.**

**Attendu** l'ampleur et l'importance du projet du parc d'éoliennes dans la MRC de l'Érable à être réalisé par Enerfin et Elecnor;

**Attendu** que les répercussions économiques locales du projet sont évaluées de 40 à 60 millions;

**Attendu** que le projet est accompagné d'un bâtiment d'accueil et d'interprétation destiné aux énergies renouvelables favorisant l'achalandage touristique;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville appuie le projet de parc éolien de la MRC de l'Érable.

**Adoptée**

#### **Résolution : 2009-231**

##### **Renouvellement entente avec la Ville de Victoriaville.**

**Attendu** que ce conseil juge à propos de renouveler l'entente avec la Ville de Victoriaville, relativement au loisir et à la culture;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte les termes de l'entente, laquelle se termine le 31 décembre 2010.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et la Ville de Victoriaville, relativement au loisir et à la culture.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-232**

**Nomination de deux membres du conseil sur le comité consultatif d'urbanisme.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que MM. Luc Côté et Mario Lessard, conseillers, sont nommés pour représenter le conseil municipal sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Laurierville, et ce, pour un mandat de 2 ans, lequel se terminera le 9 novembre 2011.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-233**

**Nomination de trois contribuables sur le comité consultatif d'urbanisme.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, de reconduire, pour un nouveau mandat de 2 ans, soit jusqu'au 9 novembre 2011, M. Pierre Cloutier, à titre de contribuable, pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.

**Que** ce conseil nomme également Mme Carole Roberge et M. Karl Côté pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme à titre de contribuables, afin de remplacer M. Luc Côté, lequel est maintenant conseiller municipal, et M. Gilles Boutin, lequel habite maintenant à Princeville.

**Que** le mandat de Mme Carole Roberge et de M. Karl Côté est également de 2 ans, lequel se terminera le 9 novembre 2011.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-234**

**Déneigement des allées piétonnières et des escaliers à l'édifice municipal.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le déneigement des escaliers et des allées piétonnières à l'édifice municipalité pour la saison 2009-2010, soit effectué par M. Pierre Comtois.

**Qu'**un montant de 200.00 \$ est accordé pour ce travail, lequel sera versé en deux versements de 100.00 \$, soit le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-235**

**Nomination d'un maire suppléant pour novembre, décembre 2009, et janvier 2010.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que Mme Julie Bernard, soit nommée maire suppléante pour les mois de novembre, décembre 2009, et janvier 2010, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, elle soit autorisée à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable. De plus, cette dernière remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

**Adoptée**



**Résolution : 2009-236**

**Renouvellement convention de soutien technique informatique pour la bibliothèque.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler la convention de service de soutien technique informatique avec l'entreprise CPU Service inc., pour les équipements informatiques situés à la bibliothèque municipale de Laurierville, et ce, au même tarif que pour l'année 2009, soit 245.00 \$ par poste de travail, pour un total de 490.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, la convention de service à intervenir entre la municipalité de Laurierville et CPU Service inc..

**Que** la durée de la convention de service est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-237**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

**Adoptée**

**Résolution : 2009-238**

**Souper des fêtes de la municipalité.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à organiser un souper au Restaurant Le Baluchon le 4 décembre prochain pour les employés municipaux et leurs conjoints(es), les présidents(es) des différents organismes municipaux, ainsi que les membres du conseil et leurs conjoints (tes).

**Que** les membres du conseil profiteront de cette occasion pour remettre un cadeau souvenir à deux membres du conseil précédent, soient M. Martin Gingras et Mme Marie-Thérèse Gervais, afin de souligner leur contribution à la municipalité au cours des dernières années.

**Que** le coût de cette activité est estimé à 1,500 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Rapports financier et d'activités du Journal Le Poliquin, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2008 au 31 juillet 2009. Le rapport financier indique des recettes de 10 074.51 \$ et des déboursés de 5 369.47 \$, pour un surplus de 4,705.04 \$ et un solde en caisse au 1<sup>er</sup> août 2009 de 6 567.82 \$.
- Rapport financier du Comité de développement économique de Ste-Julie et de Laurierville au 30 juin 2009, lequel démontre des revenus au montant de 26 341 \$, et des déboursés de 32 544 \$, pour un déficit de 6 203 \$.
- Réception du procès-verbal de la rencontre publique entre la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et Bell Mobilité, pour l'implantation d'une tour de télécommunication pour le signal des téléphones cellulaires sur le territoire des municipalités de Laurierville,

Lyster et Inverness. Suite à la rencontre publique, la Commission accepte de suspendre son délibéré pour une période de 30 jours, soit jusqu'au 23 novembre 2009, afin de permettre à Bell Mobilité de fournir des documents additionnels.

- Communiqué du sergent Onil Lebel de la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable, concernant le règlement sur l'interdiction du stationnement de nuit en vigueur à partir du 15 novembre. Des billets de courtoisie seront émis aux contrevenants pour la période du 6 au 16 novembre, par la suite le règlement sera appliqué de façon stricte.
- Réception du rapport d'activités 2008-2009 de la Fédération Québécoise des Municipalités.
- Lettre de la CSST pour indiquer que le taux de prime prévu pour l'année 2010 est de 2,71 \$ du 100 \$ de salaire assurable, comparativement à 2,51 \$ pour 2009.
- Communiqué de presse d'Ultramar ltée, annonçant que le gouvernement du Québec a adopté un décret autorisant le projet Pipeline Saint-Laurent aux termes de la Loi sur la qualité de l'environnement pour 28 des 32 municipalités du corridor d'implantation du pipeline.
- Lettre de remerciements de M. Francis Martel adressée aux membres du conseil municipal, pour l'utilisation de la cuisine de la salle municipale, sans frais, afin d'offrir des cours de cuisine à coût modique à 15 jeunes et 3 adultes lors de la dernière saison estivale.
- Communiqué de la sous-ministre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mme Julie Gosselin, demandant la collaboration des municipalités pour épauler les Centres de santé et de services sociaux, dans le cadre de leurs opérations de vaccination et de mesures de protection contre la grippe A (H1N1).

#### Liste des comptes

Receveur Général du Canada : Remise féd. d'oct. 09	1 615.72
Ministère du Revenu : Remise prov. d'oct. 09	4 318.89
Salaire : Rémunération des employés en nov. 2009	10 077.60
Salaire : Rémunération personnel élections 1 <sup>e</sup> nov. 09	2 622.76
L'Excellence : Ass.-coll. employés en nov. 2009	1 320.74
SSQ : Régime de retraite des employés en nov. 2009	1 040.32
CSST : Ajustement cotisation 2008	21.59
Financière Banque Nationale : Emprunt intérêts et capital	67 173.20
Bell Canada : Service pour novembre 09	646.54
Hydro-Québec : Service lumières de rues oct. 09	857.39
Petite caisse : Timbres, déplacement, frais élections, divers	216.21
Marc Simoneau : Frais déplac. audience tour Bell Mobilité à Québec	111.79
Ville de Plessisville : 2 jugements cour municipal sept. 09	425.78
Etude Pascal Gaumond : frais huissier pour signification constat	90.80
Me Sylvain Beauregard : Honoraires cour municipale de sept. et oct..	218.98
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass.-salaire nov. 09	118.61
Groupe CCL : Papeteries pour élection et feuilles minutes.	1 748.89
Mégaburo : Papeteries bureau	316.61
Edition FD inc. : Renouvellement service mise à jour des lois un an	184.80
Fonds de l'information foncière : 3 mutations en oct. 09	9.00
Stéphane Bilodeau : Achat imprimante usagé et rép. à la bibliothèque	170.00
Aline Desrochers : Achat livres (9) pour bibliothèque	156.59
Québec Loisirs : Livres (12) pour bibliothèque	289.99
CRSBP : Livre abîmé à la bibliothèque (remboursé par abonné)	39.87
Distributions R. Lachapelle : Matériels édifice	190.70
Goudreault Electricque inc. : Néons et ballasts, répar. compresseur.	4 245.43
Plomberie & Chauffage F.P. : Pose de 3 relais de circulation à l'édifice	939.01

OMH : Programme suppl. au loyer de novembre 09	104.86
Commission Scol. Bois-Francis : Photocopies pour journal Le Poliquin	167.62
Biolab : Analyses d'eau en oct. 09	292.75
Marius Marcoux & fils : Réparation luminaires (3)	323.95
Protecto-Sol : Vidange fosses communes et Motel industriel.	1 805.99
Garage Alfred Charest inc. : Pièces tracteur	35.75
Blondeau Métal inc. : Pièces déneigement	80.37
Recyclage Granutech inc. : Retour de pneus	52.49
A Grégoire & Fils : Changement de ponceau sur la Rte Grosse-Ile	6 034.80
Praxair : Pièces pour oxygène garage	226.70
Ciment Taschereau : Bloc pour muret caserne	135.45
L. Jam inc. : Location de 10 roues (7)	513.58
EMP inc. : Travaux de niveleuse	2 184.98
Fréchette LGL : Honoraires pour fosse septique édifice	143.92
Garage Elphège Boissonneault : Location tracteur pour hiver 09-10	1 580.25
Transport Martineau & Fils : Travaux sur terrain coin Rte 267 et rg 8	451.50
Michel Côté 2000 : Abrasifs pour réserve de sable 09-10	7 716.63
SCA des Appalaches : Huile à fournaise, diesel, ponceaux et divers	9 384.55
Protecto-sol inc. : Vidange fosse septique motel industriel.	169.31
Gaudreau Environnement inc. : Service pour octobre.	5 739.20
Régie de la Mauricie : Service pour octobre.	2 629.93
ORAPÉ : Service pour octobre.	232.50
Peintures récupérées : Collecte de piles usagées.	316.62

#### **Résolution : 2009-239**

##### **Approbation des comptes.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

#### **Adoptée**

#### **États des revenus et dépenses au 31 octobre 2009.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 octobre 2009, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 263 315.29 \$, et des déboursés au montant de 1 011 050.85 \$, laissant un solde en caisse de 391 613.86 \$.

#### **Varia.**

#### **Résolution : 2009-240**

##### **Nomination d'un représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville.**

**Attendu** que le mandat de M. Jean-Jacques Côté, à titre de représentant de la municipalité, sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville se termine le 3 janvier 2010;

**Attendu** que M. Jean-Jacques Côté est disposé à continuer de représenter la municipalité sur ledit conseil d'administration;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que M. Jean-Jacques Côté soit nommé pour représenter la municipalité de Laurierville sur le conseil d'administration de l'OMH de Laurierville, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 3 janvier 2013.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2009-241**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Pierrette Payeur et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**